Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_25-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Montfort sur Meu

Commune de

35137

Nombre de conseillers		
En exercice	:	27
Présents	:	20
Représentés	:	7
Votants	:	27

Registre des délibérations
Réunion du conseil municipal
2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **PLEUMELEUC** s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la **présidence** de Monsieur Yannick FOUVILLE, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 27 mars 2026
Date d'affichage de la convocation : 27 mars 2026

Étaient présents :
M. FOUVILLE, Maire, M. RAMIREZ, Mme BÉTHUEL, M. LEDUC, Mme BÉBIN, M. HEUZÉ, Mme TOULOUSE, adjoints, Mme JOURDY, Mme COTTIER, M. MENGUY, M. RAPHAEL, M. DAVID, Mme PATRU, M. GROSBOIS, M. PERRIGAULT, Mme YOUBOU, M. GUINARD, M. ARNAUD, Mme BERTHOUX, M. MARIÉ, Mme GUINARD.

Étaient représentés **:**
Mme MARET donne pouvoir à Mme PATRU
M. VALLET donne pouvoir à M. DAVID
M. VALET donne pouvoir à Mme BÉBIN
Mme CHERRUET donne pouvoir à Mme BÉTHUEL
Mme POIRIER DEMEURÉ donne pouvoir à Mme YOUBOU
Mme JOALLAND donne pouvoir à M. MARIÉ

Monsieur LEDUC a été désigné pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance.**

※ ※ ※

Délibération 2026-025 – Institutions - Désignation d'un.e représentant.e communal pour le comité de jumelage avec Llanfairfechan (Pays de Galles)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit fixer le nombre des membres du conseil Monsieur le Maire rappelle la décision d'un jumelage de la Commune de Pleumeleuc avec la Commune de Llanfairfechan (Pays de Galles) par délibération du 1er mars 2010.
Il indique qu'une convention de partenariat a été établie entre la commune de Pleumeleuc et le comité de jumelage qui définit :

- Le mandat de la Commune au Comité de jumelage,
- Les missions du comité de jumelage,
- Les moyens mis à disposition par la commune pour exercer son mandat dont l'aide financière apportée.

Selon les statuts du comité de jumelage, le maire ou son représentant est membre de droit du conseil d'administration de l'association. Il est aussi nécessaire de désigner un représentant au conseil d'administration du comité de jumelage et d'amitiés internationales de Pleumeleuc.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502271-20260402-2026_25-DE

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **DESIGNER Aurélie TOULOUSE** comme représentante au conseil d'administration du comité de jumelage et d'amitiés internationales de Pleumeleuc, Delphine YOUBOU comme suppléante
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Christophe LEDUC

Le Maire,
Yannick FOUVILLE